



Réseau de Soins Palliatifs
de l'Estuaire de la Loire

Le Président de l'association :

Dr Y. MOSSU

Une équipe:

L. Boisgard, cadre de santé

V. Chevillard, infirmière

F. Jarnault, psychologue

A. Laonet, secrétaire

C. Péaud, médecin

L. Siguier, psychologue

Respel adhère à la SFAP

(Société française d'accompagnement
et de soins palliatifs)

www.sfap.org

Pour nous contacter

Site Heinlex—Château 1^{er} étage

57 rue Michel Ange

44600 SAINT-NAZAIRE

☎ **02.40.90.60.86**

@ respel2@ch-saintnazaire.fr

Permanence téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h

Tout soignant libéral ou en institution, après avoir informé le médecin référent du malade ainsi que le responsable de service, peut faire directement appel à l'EMSP Respel.

Un site internet

Informations, documentation sur les soins palliatifs, les activités de l'EMSP Respel

www.respel.org

Les données recueillies par RESPEL peuvent être informatisées. Leur utilisation est soumise au contrôle de la CNIL.



Réseau de Soins Palliatifs
de l'Estuaire de la Loire

Equipe Mobile

de

Soins Palliatifs

et

d'Accompagnement

02.40.90.60.86

**Réseau de Soins Palliatifs de
l'Estuaire de la Loire**

LES SOINS PALLIATIFS ?

Soins actifs et continus à l'hôpital ou à domicile

Soulager les douleurs physiques et les autres symptômes

Améliorer la qualité de vie

Démarche globale et pluriprofessionnelle

Prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle

Pour les personnes atteintes d'une maladie incurable

Favoriser l'expression des souhaits de la personne et sa dignité

Ne hâter ni ne retarder le décès

Accompagner la personne malade, les proches et la famille

RESPEL

est une association loi 1901 composée d'une équipe **interdisciplinaire** : médecin, cadre de santé, psychologue, infirmière, secrétaire. C'est une équipe mobile de soins palliatifs intra hospitalière (CH de Saint-Nazaire) et inter établissements sur le territoire de santé. Respel **intervient** auprès des équipes de soins, à leur demande, pour les soutenir et les aider à l'accompagnement **des patients en soins palliatifs, et leurs proches.**

Respel travaille en collaboration avec les équipes soignantes.

Loi du 9 juin 1999

« Toute personne malade dont l'état de santé le requiert, a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement

RESPEL VOUS PROPOSE

- Une permanence téléphonique pour des **conseils techniques et thérapeutiques.**
- Une **aide et un soutien** des soignants par:
 - Un temps d'échange et d'écoute autour d'une situation difficile: analyse des pratiques ponctuelles ou régulières
 - Une aide à l'élaboration du projet de soins
 - Eventuellement une analyse clinique de la situation
 - Une réflexion éthique
- Des **formations** et des sensibilisations aux soins palliatifs
- De la **documentation** et des informations à la disposition de tous.